



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 89 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

X @MrapOfficiel [f](#) @MRAPOfficielNational

Une décision historique de la Cour Pénale Internationale

Le MRAP salue la décision du procureur de la Cour Pénale Internationale, Karim Khan, qui demande délivrance de mandats d'arrêt internationaux pour crimes de guerre et crimes contre l'Humanité contre le premier ministre israélien Benyamin Netanyaou, son ministre de la Défense, Yoav Gallant et contre le chef du bureau politique du Hamas, Ismaïl Haniyeh, le commandant des brigades Al-Qassam, Mohammed Deïf, et le chef du Hamas à Gaza, Yahya Sinwar.

Le MRAP salue cet acte d'indépendance pris malgré les nombreuses pressions subies, notamment celles des Etats-Unis et d'Israël, qui ne sont pas signataires du traité et ne reconnaissent pas la CPI. Depuis 2015, l'État de Palestine est reconnu comme signataire du traité.

Le respect du droit international exige des pays signataires du "statut de Rome" qui a créé la Cour Pénale Internationale en 1998 qu'ils respectent et mettent en œuvre ses décisions.

L'universalité des Droits de l'Homme et le Droit international ne sauraient se satisfaire d'un "deux poids, deux mesures".

Collège de la présidence du MRAP

20 mai 2024